

Paraphe : \_\_\_\_\_

Conseil communautaire  
Séance du 11 avril 2024

Délibération

N° 2024\_04\_14

**Maitrise de Seine-Maritime, subvention pour participation au concours "Sing For Gold"**

Fort de son succès au championnat du monde à Anvers en novembre 2021 et au concours international de chant choral des European Choir Games 2023 à Norrköping en Suède, le jeune chœur Presto de la Maîtrise de Seine-Maritime est invité à représenter la France au plus prestigieux concours international de chant choral. Les chanteurs yvetotais ont en effet été sélectionnés pour participer à la coupe du monde qui se déroulera à Calella en Espagne du 24 au 29 octobre 2024. Les meilleures chorales de la planète seront présentes.

Le jeune chœur (48 jeunes chanteurs) participera au concours dans deux catégories réputées parmi les plus difficiles : tout d'abord en catégorie « chant sacré » puis en catégorie « pop, jazz, gospel ». Le chœur Presto de la Maîtrise de Seine-Maritime est le seul chœur français à se présenter sur ce type de compétition. La réussite espérée dans cette coupe du monde de chant choral permettrait d'asseoir définitivement la renommée internationale de la Maitrise.

Cette participation valoriserait l'image d'Yvetot Normandie en mettant en avant une expérience artistique positive du chant et en développant chez les jeunes chanteurs et chanteuses des compétences précieuses telles que le sens de l'effort ou la capacité à évoluer en groupe en vue d'un but partagé, autant d'atouts pour une réussite professionnelle future.

Les prestations du chœur feront l'objet de retransmission web en direct.

Pour lui permettre de participer à cette compétition, la Maîtrise de Seine-Maritime sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Hors valorisation du bénévolat, le coût de projet s'établit à 30 005 €, le coût du déplacement s'élevant à lui seul à 25 500 €. Les subventions attendues par la Maitrise de Seine-Maritime sont les suivantes :

- Département : 5 000 €,
- Ville d'Yvetot : 3 000 €,
- Yvetot Normandie : 1 500 €.

Le Quorum constaté,

Paraphe : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20240411-DEL2024\_04\_14-DE



Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 avril 2024,  
Considérant que la Maîtrise de Seine-Maritime sollicite Yvetot Normandie à hauteur de 1 500 €, représentant 4,90 % du total des coûts du projet,  
Ayant entendu l'exposé de M. Dominique MACE,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'attribuer une subvention de 1 500 € à la Maitrise de Seine-Maritime en vue de leur participation à la coupe du monde de chant choral qui se déroulera à Calella en Espagne du 24 au 29 octobre 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Jacques CAHARD

Le Président  
M. Gérard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**YV**  
YVETOT NORMANDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 11 avril 2024

Sur convocation adressée le 29 mars 2024,

**Étaient présents (33) :**

Mme Stéphanie ETIENNE,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,

M. Eric CARPENTIER  
*Arrivé à 18h55, avant le vote de la question n° 1,*  
M. Éric RENÉE,  
M. Daniel DELAFENETRE,

Paraphe : \_\_\_\_\_

M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND,  
Mme Chantal BIENFAIT,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY

*Arrivée à 19h07, avant le vote de la question n° 1,*  
M. Francis ALABERT

Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER  
*Absence pendant les délibérations n° 19, 20 et 21,*  
Mme Françoise DENIAU,  
Mme Herléane SOULIER,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS  
*Absence à partir de 21h01, après le vote de la délibération n° 11,*  
M. Michel DUSSAUX  
*Absence à partir de 21h41, après le vote de la délibération n° 19,*

#### Étaient représentés (11) :

M. Didier TERRIER  
*Représenté par Mme Stéphanie ETIENNE,*  
M. Louis EUDIER  
*Représenté par M. Gérard CHARASSIER, excepté pour la délibération n° 19,*  
M. Jean-Louis LUC  
*Représenté par M. Eric CARPENTIER,*  
Mme Régine HAUZAY  
*Représentée par M. Gérard LEGAY,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*  
M. Jean-Marc DOUCET  
*Représenté par Mme Chantal BIENFAIT,*

M. Alain BREYSACHER  
*Représenté par Mme Herléane SOULIER,*  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Représenté par Mme Lorena TUNA,*  
M. Jean-François LE PERF  
*Représenté par Mme Virginie BLANDIN,*  
Mme Dominique TALADUN  
*Représentée par M. Thierry SOUDAIS,*  
M. Christophe ADE  
*Représenté par Mme Françoise BLONDEL,*

#### Étaient absents (2) :

Mme Céline DAMBRY,  
M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Jacques CAHARD

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 076-247600620-20240411-DEL2024\_04\_14-DE